

RÈGLEMENT

Appel à Manifestation d'Intérêt

Parcours pédagogiques Développement Durable

à destination des collèges publics du Val d'Oise
Année scolaire 2026-2027

OBJET :

Les parcours pédagogiques sur le développement durable visent à accompagner une démarche de projet dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable, rendant les collégiens acteurs aux diverses étapes du projet, de l'état des lieux à la mise en place d'une action concrète.

Le projet est défini et porté par l'équipe-projet du collège, en lien étroit avec le projet d'établissement de chaque collège. En effet, à compter de la rentrée scolaire 2026 et avant toute candidature aux parcours, l'établissement devra se positionner sur l'un des 3 axes ci-dessous :

- Prévention et Citoyenneté
- Orientation
- Art et culture

Le choix du thème du parcours pédagogique développement durable découlera de l'axe choisi et du projet global construit par l'établissement dans le cadre de sa candidature aux actions éducatives du Département.

Par ailleurs, le collège remplira avant tout le formulaire général de candidature aux actions éducatives, avant de compléter celui des parcours pédagogiques : [Les outils pédagogiques d'Education à l'environnement – Val d'oise](#)

Les parcours pédagogiques visent un groupe-classe, sont entièrement pris en charge par le Conseil départemental et visent à accompagner l'équipe-projet via :

- **un temps de cadrage méthodologique ;**
- **deux animations pédagogiques**, au choix parmi un panel de séances proposées. Les déroulés de ces animations sont adaptables à chaque projet, à condition de respecter l'objectif défini par le Conseil départemental pour chaque séance ; les animations sont assurées par une/des structure(s) d'éducation à l'environnement sélectionnée(s) par le Conseil départemental ;

- un **financement forfaitaire** mis à la disposition du collège pour du **petit matériel** (à hauteur de 300 euros) et/ou **des frais de transport**, d'entrée ou de visite de site (à hauteur de 600 euros).

Chaque collège public du Val d'Oise peut déposer une seule candidature, sur une des thématiques suivantes :

- **Biodiversité** : projets de découverte de la biodiversité locale et/ou de mise en place d'un aménagement pour favoriser la biodiversité au collège : jardin, prairie fleurie, refuge à insectes, à oiseaux, etc.
- **Écocitoyenneté** : projets d'actions reliées à l'écocitoyenneté au collège.
- **Économie circulaire** : projets de mise en place d'une action reliée aux sujets de l'économie circulaire : actions de réduction, tri et recyclage des déchets, collecte ou trocs de vêtements, friperies éphémères...
- **Écomobilité** : projets de mise en place d'une action reliée à l'écomobilité scolaire, telle qu'une sortie ou un voyage-vélo, un challenge écomobilité à l'échelle de l'établissement ou bien une cartographie des itinéraires domicile-collège autour de l'établissement.
- **Numérique responsable** : projets de mise en place d'une action reliée au numérique responsable : production intellectuelle (affiches d'expositions, vidéo, podcast, article, etc.) ou événementielle (collecte de DEEE, stand lors de journées portes ouvertes, saynettes...).
- **Orientation et métiers de l'environnement** : projets visant à sensibiliser à la transition écologique et aux métiers de l'environnement associés, en sélectionnant un domaine spécifique : métiers de l'eau, métiers du bâtiment et métiers de l'énergie. Cette thématique est réservée aux classes de 4^{ème}.

NB : En 2026-2027, le Conseil Départemental propose également le programme « En quête de Biodiversité » valorisant les sciences participatives, également soumis à candidatures avant le 4 octobre 2026. Pour plus d'informations, consultez le site internet des Actions Éducatives du Département du Val d'Oise. Le programme « En quête de biodiversité » est conciliable avec un parcours pédagogique.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Chaque candidature présentée doit remplir les conditions suivantes :

- Être porté par un **collège public** du Val d'Oise ;
- Intégrer la demande de parcours **dans un projet pédagogique**. Ce projet doit comporter différentes étapes s'inscrivant dans une démarche-projet, favorisant la participation active des élèves et permettant d'atteindre les objectifs définis. Une phase d'**état des lieux** doit être prise en compte en amont de la **mise en place d'une action** ; et une **évaluation** doit être menée en fin de projet. NB : Le projet peut s'envisager sur plusieurs années mais pour l'heure ce sont les actions de l'année scolaire 2026-2027 qui seront soutenues et qui devront être décrites ;
- Être porté par une **équipe-projet** d'au moins **2 personnels de l'établissement** et une **classe ou un groupe d'élèves** (club, éco-délégués, etc.). La thématique "orientation et métiers de l'environnement" est uniquement possible pour une classe de 4^{ème} ;

- Avoir un **lien direct avec le projet d'établissement** et impliquer activement l'équipe de direction dans la définition des objectifs du projet.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures seront analysées et sélectionnées selon les critères suivants :

- La structuration de la démarche-projet (état des lieux, objectifs, étapes et actions, évaluation)
- L'interdisciplinarité du projet pédagogique associé et l'éventuelle association de différents personnels de l'établissement (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...);
- Le suivi et le travail réalisé entre les séances pédagogiques dispensées afin d'assurer une continuité entre les temps d'animation ;
- L'éventuelle association d'un ou plusieurs acteurs du territoire (collectivités locales, établissements scolaires, associations, etc). Le guide des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable peut permettre aux candidats de prendre connaissance d'un certain nombre de structures, il est téléchargeable [via ce lien](#) ;
- L'intégration des différents ODD (Objectifs de Développement Durable) ;
- La communication et la valorisation du projet prévues ;
- Les modes de transport envisagés pour se rendre en sortie (pédestre, cycliste à privilégier).

Dépenses éligibles au financement forfaitaire :

- L'achat de petit matériel servant le projet pédagogique (financement forfaitaire de 300 euros) ;

Et/ou :

- Les frais de transports sur des sites situés dans le territoire du Val d'Oise : espace naturel, tiers-lieux, site relié à l'eau ou aux déchets..., et les frais d'entrée ou de visite de ces sites (financement forfaitaire de 600 euros).

Les postes de dépenses envisagés devront être détaillés au sein de la candidature. NB : Le financement du petit matériel pourra servir la création d'un aménagement en lien avec le projet pédagogique, mais l'entretien courant ou la rénovation de cet aménagement au fil des années est à la charge du collège.

Une carte des sites à visiter sera mise à votre disposition en fin d'année scolaire afin d'aider au choix d'un site.

Dépenses non éligibles au financement forfaitaire :

- Les intervenants extérieurs (association, entreprise, etc.) ;
- Les voyages scolaires
- L'achat de matériel informatique et numérique (appareils photos, tablettes, etc.) ;
- Les frais afférant à la gestion courante de l'établissement et les frais relatifs au bâtiment et les prestations de génie civil (poubelles extérieures, etc.).

MOYENS MIS A DISPOSITION DES COLLÈGES SÉLECTIONNÉS :

Les dossiers retenus bénéficieront de la part du Conseil Départemental de :

- une réunion de cadrage en présentiel ou en visio, à prévoir impérativement avant les vacances de la Toussaint. Cette réunion aura lieu en amont des séances pédagogiques, en présence du Conseil départemental, de la structure d'éducation à l'environnement animatrice (différente en fonction de la thématique choisie), de l'équipe-projet et du chef d'établissement. Elle a pour objectif de définir le projet (objectifs, étapes...), et d'arrêter les séances du parcours qui s'intégreront dans l'accompagnement du projet.
- un soutien financier permettant la réalisation du projet (financement forfaitaire d'un montant de 600 euros pour les frais de transport, d'entrée/visite de site et/ou financement forfaitaire d'un montant de 300 euros pour l'achat de petit matériel) ;
- deux séances pédagogiques, sélectionnées lors de la réunion de cadrage ;
- une éventuelle visite individuelle dans l'année scolaire sur demande ;
- toute l'année, un appui sur les ressources pédagogiques existantes et sur les acteurs du territoire pouvant participer au projet.

ENGAGEMENTS DES COLLÈGES SÉLECTIONNÉS :

- participer à la réunion de cadrage (direction et porteurs de projet de l'établissement) impérativement avant le 17 octobre 2026 ;
- prendre connaissance des séances pédagogiques possibles et de leurs objectifs en amont de la réunion de cadrage ;
- utiliser le financement forfaitaire perçu pour couvrir les dépenses relatives à l'action prévue en matière de transport, d'entrée/visite de site et de matériel ;
- être garant de la mise en œuvre du projet en assurant un suivi au fil de l'année et en mettant en place les actions nécessaires à l'avancement du projet entre les séances pédagogiques ;
- se rendre disponible et coopérer activement avec la structure d'éducation à l'environnement en charge des animations et le Conseil départemental du Val d'Oise tout au long du projet ;
- s'engager à tenir les séances programmées aux dates prévues dans le cadre des parcours pédagogiques, sans annulation (une annulation moins de 48h à l'avance par le collège donnant lieu à une pénalité de 100 euros, hors cas de force majeure) ;
- fournir en juillet 2027 un bilan qualitatif et financier comprenant :
 - le bilan du projet réalisé comportant une évaluation des objectifs annoncés (par exemple sous forme de texte ou de diaporama photo) ;
 - le bilan de trésorerie (état des dépenses effectuées, correspondant aux postes éligibles) : extraction des lignes financières reliées au projet développement durable ou factures des dépenses de matériel et/ou transport et/ou entrée/visite de site.

CALENDRIER :

- **du lundi 1^{er} juin au samedi 11 juillet 2026 : dépôt des candidatures**
Les équipes-projets définissent leur projet, complètent le formulaire de candidature sur le site des actions éducatives en sélectionnant un des parcours pédagogiques développement durable, remplissent le formulaire dédié à ce parcours, et renvoient une autorisation signée par le chef d'établissement à l'adresse mail education.environnement@valdoise.fr.
- **jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 : communication des résultats aux candidats**
Si la candidature est acceptée, le Conseil départemental revient vers le candidat début septembre pour fixer une réunion de cadrage avec les membres de l'équipe du collège concernés par le projet.
- **en septembre/octobre 2026 : réunion de cadrage**
L'équipe-projet réfléchit à ses besoins pédagogiques et méthodologiques, consulte la carte des sites à visiter, ainsi que les séances pédagogiques possibles et leurs objectifs. Une réunion de cadrage a ensuite lieu pour chaque collège sélectionné (en visio ou au collège, pour toutes les thématiques).
- **octobre/novembre 2026 : un acte d'engagement** sera signé par le collège et le Conseil départemental.
- à l'issue de la signature de l'acte d'engagement, **le financement forfaitaire est versé** sur le compte de l'établissement et les animations peuvent débuter selon le calendrier arrêté.
- **novembre 2026 à juin 2027 : mise en œuvre des parcours pédagogiques.**
- **juin 2027** : éventuelle participation à un événement de valorisation pour les projets qui se seraient distingués.
- **juillet 2027** : les collèges envoient un **bilan qualitatif et financier** au Conseil Départemental.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Consultez l'annexe au règlement qui comprend :

- Étapes d'une démarche-projet
- Foire aux questions
- Champs du formulaire de candidature

CONTACTS :

Florine Esteve, Conseil départemental du Val d'Oise : florine.esteve@valdoise.fr - 01 34 25 30 39

Anne-Sophie Leibenguth, Conseil départemental du Val d'Oise : anne-sophie.leibenguth@valdoise.fr - 01 34 25 36 15